

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DES AFFAIRES SOCIALES, DE LA
SANTÉ ET DU TRAVAIL

SECRETARIAT GENERAL A LA SANTÉ PUBLIQUE
ET AUX AFFAIRES SOCIALES

DECRET N° 71/347 /MSPAS du 25/10/71
mettant fin au détachement auprès de l'Hôpital
Général de Brazzaville de Monsieur KOUKA-MBEMBA
Daniel, Médecin stagiaire

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT
PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT

VLJAS :

DGT

HG

CF

Vu la Constitution,
Vu la loi n° 15-62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires de la République du Congo,
Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires des Cadres de la République du Congo,
Vu le décret n° 62-130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime de rémunération des fonctionnaires de la République du Congo,
Vu le décret n° 62-147 du 18 Mai 1962 fixant le régime des déplacements des fonctionnaires de la République du Congo,
Vu le décret n° 65-44 du 12 Février 1965 abrogeant et remplaçant le décret n°63-376 du 22 Novembre 1963 fixant le statut commun des Cadres de la Catégorie A Hiérarchie I du Service de la Santé Publique de la République du Congo,
Vu le décret n° 71/163 du 12 Juin 1971 fixant la composition du Conseil d'Etat de la République Populaire du Congo,
Vu les nécessités de service,
Sur proposition du Ministre des Affaires Sociales, de la Santé et du Travail,

D E C R E T E :

Article 1er. - Il est mis fin au détachement auprès de l'Hôpital Général de Brazzaville de Monsieur KOUKA-MBEMBA Daniel, Médecin de 4ème échelon

Article 2. - Le présent décret, qui prendra effet pour compter du 1er Octobre 1971 sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville, le 25 Octobre/71

Commandant Marien N'GOUABI

Par le Président de la République, Chef de l'Etat
Président du Conseil d'Etat
Le Ministre des Affaires Sociales, de la Santé
et du Travail

Le Ministre des Finances et du
Budget

Ange Edouard FOUNGUI

Charles N'GOUOTO